

La commission a le regret de...

Autor(en): **Adate, Vincent**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Films : revue suisse de cinéma**

Band (Jahr): - **(2002)**

Heft 11

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-931291>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les annales de la bêtise

Encore heureux que le ridicule ne tue pas les censeurs... Imaginez le monceau de cadavres si tel avait été le cas!

Par Vincent Adatte

La censure franquiste s'est rendue célèbre en réécrivant, au mépris de toute vraisemblance, les dialogues des films étrangers dont elle autorisait l'importation. Un exemple resté célèbre est celui de «Mort à Venise» (1971) de Luchino Visconti. Dans la version doublée en espagnol, Gustav von Aschenbach ne murmure plus «je t'aime» au jeune et charmant Tazio lorsqu'il parvient au terme de son calvaire vénitien, mais un «enfin, je te retrouve mon fils» des plus troublants! Le *rewriting* consistant à recycler les couples adultères en frères et sœurs aboutissait quant à lui à de fâcheux sous-entendus qui ne manquaient pas de faire pouffer de rire le public.

L'une des nobles spécialités de la censure catholique est de condamner sans même avoir vu l'objet du délit. Suite à l'anathème jeté par l'*Osservatore Romano* sur «La dolce vita» (1959), Fellini demanda au directeur de la «Pravda» du Vatican s'il avait vu le film voué aux gémonies... L'intéressé lui aurait répliqué: «Mais quel besoin y a-t-il de voir cette cochonnerie?» A propos de «La dernière tentation du Christ» (1988) de Martin Scorsese, le cardinal Albert Decourtray justifia son interdiction en ces termes: «Je ne l'ai pas vu moi-même, mais des personnes qui l'ont visionné m'ont informé.» Détail piquant: Scorsese n'avait même pas commencé le tournage de son film quant ces paroles historiques furent prononcées!

Au milieu des années 60, les cinéastes hollywoodiens qui ne disposaient pas du *final cut*¹ et s'estimaient trahis par le montage de leur *producer* avaient le droit de parapher anonymement leur chef-d'œuvre mutilé d'un mystérieux «An Alan Smithee Film». Bon an mal an, cet Alan Smithee s'est ainsi retrouvé crédité au générique d'une trentaine de films. Le cas le plus étonnant reste celui d'Arthur Hiller, qui s'était mis en tête de réaliser une comédie consacrée à la carrière de l'illustre Smithee... En réaction à des coupes imposées par son commanditaire, le réalisateur de «Love Story» dut se résoudre à signer son œuvre... «An Alan Smithee Film»!

1. Montage final.



«Adieu ma concubine» de Kaiqi Chen, victime de coupes à sa sortie en Chine

La commission a le regret de...

Pour museler les cinéastes, la censure déploie des trésors d'inventivité. Selon les pays, elle exerce son arbitraire sur toutes les étapes de la réalisation d'un film.

Par Vincent Adatte

Certains auteurs ont la censure sur le dos avant, pendant et après le tournage. A chaque fois, cette satanée sangsue se donne tous les moyens pour faire voir «son visage de cadavre», pour reprendre l'expression d'Ado Kyrou, critique et cinéaste surréaliste français qui eut maille à partir avec les censeurs pour son controversé «Le moine».

Avant...

Toute censure préalable passe par la soumission du scénario à une commission d'experts qui décident de l'accepter ou non, voire suggèrent des corrections obligatoires. Ce genre d'intervention n'est pas l'apanage de contrées totalitaires comme l'Iran, la Chine ou (autrefois) l'Union soviétique. Jusqu'en 1968, les *majors* américaines passaient au crible du Code Hays¹ tous les scénarios des films en production.

Pour accomplir leur sale besogne, les commissionnaires ne disposent pas toujours d'un répertoire exhaustif des interdits... L'URSS et la Chine s'y sont toujours refusées, sans doute pour garder leurs coudées franches. Orthodoxie religieuse oblige, le régime islamique, lui, se devait de codifier jusqu'au moindre détail toute figuration cinématographique.

Pendant...

Toujours en Iran, des fonctionnaires sont dépêchés sur le tournage pour contrôler le respect des bonnes mœurs. Un mauvais rapport peut entraîner un arrêt définitif. En Chine, comme autrefois en URSS, on préfère laisser le réalisateur s'enfermer dans ses déviances pour mieux le confondre par la suite. Sous le règne du Code Hays, des inspecteurs arpentaient sans relâche les plateaux hollywoodiens... Elizabeth Taylor eut même droit à son contrôleur de buste!

Après...

Une fois le montage terminé, maints cinéastes de par le monde affrontent une énième commission qui visionne leurs films. Au mépris de toute considération d'ordre économique, Elizabeth Taylor eut même droit à son contrôleur de buste! les censeurs chinois et iraniens peuvent alors en interdire la diffusion, voire ordonner que l'on brûle le négatif, mais l'avènement du tout numérique est heureusement venu leur compliquer un peu la tâche! Aux Etats-Unis, la question ne se pose même pas, puisque c'est le producteur, généralement détenteur du *final cut*², qui se fait fort d'adapter son produit à la norme sociale. En URSS, cette ultime étape n'était pas sans risques pour le cinéaste. Après délibérations, il pouvait être interdit de travail pendant des années, voire pire... En additionnant toutes les peines purgées au goulag par des comédiens, scénaristes et réalisateurs, on arrive à plus de deux mille ans passés derrière les barreaux! ■

1. Code Hays, présenté dans l'article en page 37.
2. Montage final